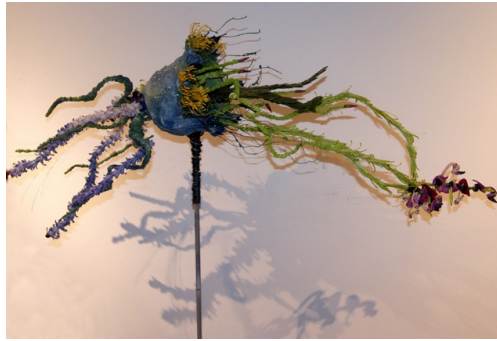


BM - Brevet de maîtrise de fleuriste



Cette formation d'excellence est destinée aux futurs cadres des entreprises (niveau VI de la Convention collectives des fleuristes) et requiert des candidats **un fort investissement personnel et une très grande sensibilité artistique.**

Son accès est réservé **aux titulaires d'un niveau IV en fleuristerie (BP)** et en priorité **aux titulaires du BTM de fleuriste.**

La formation est également accessible aux titulaires d'un **CAP justifiant de 5 ans d'expérience professionnelle** dans l'activité (hors temps d'apprentissage) sous réserve d'avoir satisfait à un entretien de positionnement individuel à l'entrée de la formation.

Comment se déroule la formation ?

Ce diplôme se prépare sur deux ans et se compose de deux modules : un module transversal et un module professionnel

Le module transversal

Cette formation est commune aux différents BM (Coiffure, esthétique, pâtisserie...) et se déroule sur 329 heures

Ces cours sont délivrés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) dont dépend le candidat.

Matières enseignées :

- Entrepreneurat,
- Gestion commerciale,
- Gestion économique et financière,
- Gestion des ressources humaines,
- Gestion de l'apprenant et la communication internationale (anglais).

Le module professionnel

Cette formation est délivrée par l'École des fleuristes de PARIS et se déroule sur 270 heures.

Matières enseignées :

- **Art Floral (170 heures)**

Pour assurer cette formation, l'École s'est entourée des meilleurs spécialistes :

Thierry BOUTIN	Meilleur Ouvrier de FRANCE, 1988
Jacques CASTAGNÉ	Meilleur Ouvrier de FRANCE, 2004
Georges MULLER	Meilleur Ouvrier de FRANCE, 1997
Gilles POTHIER	Champion du monde, 1999

Le programme couvre **deux thèmes principaux** :

L'infiniment grand : Sculpture végétale, Compression (physique/visuelle), Scénographie organique, Mobile, suspension, Armature structurelle, Objet expérimental

L'infiniment petit : Bijoux floraux, Marqueterie florale, incrustation végétale, Accessoire de mode, Objet expérimental, Inclusion végétale

A ce programme, s'ajoute une préparation à la pièce de maîtrise, conçue et fabriquée par le candidat au cours de sa formation et présentée lors de l'examen final.

- **Ecologie (60 heures)**
- **Histoire de l'art (40 heures)**

Le calendrier de formation

La formation professionnelle se déroule d'octobre à juin. Les cours ont lieu les lundis et un mardi sur trois.

Un planning est adressé aux candidats retenus en septembre.

Le coût

Le coût du module professionnel s'élève à 5462[¤] (soit 20,23[¤] de l'heure). Ce coût n'inclut pas la caisse à outils à prévoir par le candidat (le détail de cette caisse vous sera communiqué par les formateurs) ni les éléments de glanage nécessaire à la réalisation des 1/2uvres notamment dans le domaine de l'infiniment grand. Il inclut l'ensemble des végétaux nécessaires au fleurissement des 1/2uvres et le petit matériel.

Le coût du module transversal est déterminé par les Chambres des Métiers et de l'Artisanat départementales (CMA) dont dépendent les candidats. Ils devront se rapprocher d'elles pour connaître leurs modalités de fonctionnement.

Le financement

Pour les salariés

Des subventions sont accordées par la Région île de France.

Une prise en charge par l'OPCA (FAF SEA) dans le cadre de différents dispositifs (contrat de professionnalisation, période de professionnalisation, DIF....)

Pour les chefs d'entreprises

Prise en charge par le Conseil de la formation de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat ou le FAF CEA.

990 [¤] restent à la charge du chef d'entreprise pour la partie professionnelle

Vous êtes invités à vous rapprocher de la CMA dont vous dépendez pour prendre connaissance de ces différentes possibilités de financement.

Les modalités d'inscriptions

Compte tenu du haut niveau de formation dispensé et afin de permettre un suivi très personnalisé, l'effectif de cette formation ne pourra excéder 15 candidats.

Vous devez prendre contact au plus tard en juillet avec la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) à laquelle est répertoriée votre entreprise pour une clôture des inscriptions le 15 septembre.

Vous aurez à remplir un dossier d'inscription qui sera étudié par une commission de la CMA et serez reçu en entretien.